



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Février 2014 n°47

Départementalisation des procédures collectives : Démantèlement stratégique !

Devons-nous nous convaincre qu'il est nécessaire de transférer les procédures collectives traitées par les SIE au Pôle de Recouvrement Spécialisé à Mâcon ?

La départementalisation est-elle la solution ultime à nos maux ?

Gagnerons-nous en efficacité et gommerons-nous ainsi les effets néfastes des suppressions d'emplois ?

N'est-ce pas la poursuite d'un processus entamé, il y a quelques années, et qui tend à vider les services de leur substance sous le prétexte fallacieux de les soulager de leurs charges de travail, ce qui permettra des départementalisations de plus grande ampleur ?

Quels sont les arguments développés par la DGFIP pour procéder à la départementalisation des procédures collectives ?

- La réussite de l'expérimentation "mise en œuvre entre décembre 2010 et le 1^{er} trimestre 2013 dans 6 départements" ;
- "Alléger les charges de travail des services gestionnaires" revient à soulager les postes comptables, et en premier lieu les SIE, d'une mission, "complexe et nécessitant une bonne maîtrise technique", engageant "la responsabilité personnelle et pécuniaire" des comptables ;
- Renforcer l'efficacité de l'administration ;
- Donner une vision globale du dossier du redevable en procédure collective permettant une gestion uniforme du dossier ;
- Diminuer le nombre d'interlocuteurs pour les partenaires extérieurs à la DGFIP ;
- Spécialiser les agents chargés de cette mission qui nécessite une expertise poussée et une technicité marquée.

Pour la CGT Finances Publiques 71, quelques remarques s'imposent à la lecture de ce statisfecit :

- **En premier lieu, il n'y avait rien d'urgent à procéder à une telle réforme.** A première vue, ce transfert ne correspond à rien d'utile. Rien dans les rapports d'activités présentés en Comité Technique Local chaque année ne permet de conclure que le traitement actuel des procédures

collectives pose un problème d'efficacité ;

- **La réussite de l'expérimentation ?** Certes. Mais un peu court comme argumentation car, depuis des années, des expérimentations, des tests ont été conduits dans notre administration et rarement les conclusions aboutissent à un échec et à un abandon !
- **Une mission de plus va se retrouver départementalisée**, selon la formule *miraculeuse* développée à l'envi par la démarche stratégique pour gérer la pénurie d'emplois et de moyens dans les services... Un "*souci de sécurisation des procédures et de renforcement de l'efficacité de l'administration*" guide cette mesure. A propos de l'efficacité : combien de problèmes ont été relevés en ce qui concerne le traitement et la gestion des procédures collectives ? Combien de comptables ont été mis en débet ? Les agents en charge actuellement de la gestion de ces tâches apprécieront le tact habituel de l'argumentaire. Rendez-vous compte, la départementalisation permettra de renforcer l'expertise... Nous avons connu pareille expérience avec les missions de l'enregistrement, exercées en local de manière très professionnelle puis transférées à Chalon et Mâcon quand la pression des suppressions d'emplois commençait à se faire sentir... **Lors du Comité Technique Local du 26 septembre 2013, la CGT Finances Publiques 71 a interpellé le DDFIP sur les résultats obtenus dans les pôles** et plus particulièrement les pôles enregistrement. Les missions se sont-elles "*professionnalisées*" depuis leur constitution en pôle, comme il avait été annoncé toujours avec tact (!) aux agents lors du transfert de la mission à Chalon et Mâcon ? Pas de réponse à notre question.
Autre exemple, la CGT Finances Publiques a lancé avant l'été 2013 un questionnaire sur la Sphère Patrimoniale. La synthèse est sans concession sur l'organisation en pôle. Ainsi, la concentration en pôle, mêlée à la dématérialisation, s'est accompagné de nombreuses suppressions d'emplois. L'encadrement des grosses structures et pôles n'est pas suffisamment *technicien*. Sur l'aspect conditions de travail : les nuisances du travail en plateau, organisation très fréquente dans les pôles, sont déplorées. Dans nombre de pôles enregistrement, les retards sont fréquents et conséquents. Quant aux usagers, ils subissent la contrainte de l'éloignement. Tout ceci n'est guère rassurant alors que se *discute* la constitution des pôles de contrôle des revenus patrimoniaux ;
- **Autre prétexte** - *bien commode* – avancé : "*alléger la charge de travail des services gestionnaires*". L'allègement des tâches ne sera que très provisoire. Ce qui est complexe, à savoir le CSP du dossier, restera au SIE. Nous pensons qu'il s'agit d'une manière assumée de supprimer, par la suite et plus facilement, des emplois dans les SIE...et pourquoi pas, d'envisager, une concentration des SIE ! **Alors, question essentielle : comment assurer une telle mission, en mode départemental, sans créations d'emplois supplémentaires ?** Seul 1 emploi B est transféré du SIE de Chalon au PRS (mesure départementale). Autre chose : le contexte économique risque fort de voir les procédures collectives se multiplier encore. La situation des effectifs sera-t-elle suffisante ? Extrait du rapport d'activité 2012 :

Le pourcentage de foyers fiscaux imposables en 2011 s'élève à 51,13 %. La crise économique a brutalement touché le département et fortement impacté l'emploi. Le taux de chômage s'est envolé, passant de 8,7% au 3^{ème} trimestre 2010 à 9,3% au 2nd trimestre 2012, légèrement supérieur à la moyenne régionale (9,1%) et inférieur à la moyenne nationale (9,7%). L'impact de la crise en Saône-et-Loire peut toutefois être mesuré au regard de l'activité de la CCSF en 2012. Au 31 décembre 2012, 54 plans ont été mis en place pour un montant de 9 795 585€ contre 32 plans pour un montant de 2 317 555€ au 31/12/2011.

- **Sur la gestion uniforme et le traitement départemental cohérent :** l'argument nous paraît *optimiste* tant il est parfois *compliqué* d'obtenir des directives claires et précises quant aux niveaux de production à assurer (en matière de CFE par exemple...);
- **Sur la diminution du nombre d'interlocuteurs :** sur quoi repose cet argument ? Y a-t-il eu des demandes de la part des "*partenaires extérieurs*" ? Des problèmes ont-ils été relevés ? Les professionnels sont rompus aux échanges avec les services actuels. Dans l'architecture

prévisionnelle du PRS *accueillant*, les moyens humains paraissent largement insuffisants pour remplir correctement la mission d'interlocuteur unique !

- **Du point de vue de l'utilisateur** : c'est à nouveau un service de proximité qui s'éloigne. Même les gérants ou dirigeants des sociétés placées en RJ ou LJ se déplacent dans nos services. Et ils ont droit à une expertise poussée des agents des SIE de proximité !
- **Sur une éventuelle spécialisation des agents** : à la connaissance de l'événement, le SIE intègre dans BDRP les informations puis fait l'état du dossier et transmet les éléments à déclarer au PRS qui formalise. Où est la plus-value de technicité ? Dans la saisie des éléments dans Miriam.. ?
- **Enfin, du point de vue des comptables**, le transfert des responsabilités aura certainement une incidence sur le classement des postes et donc sur les...indemnités ?!

Les propositions de la CGT Finances Publiques 71 :

Elles tiennent en une notion forte : emplois, emplois, emplois et emplois !

Nous exigeons des créations d'emplois (voir nos cahiers revendicatifs et notre document de synthèse des visites). Si nous ne demandons pas la création d'emplois, qui le fera ? Nous ne nous situons pas dans une logique d'accompagnement des réformes de structures et de la démarche stratégique. Nous réfléchissons à leurs conséquences en termes de services publics.

Et dans ce cas précis, c'est une nouvelle offre de services publics qui quitte nos centres...

Et la porte reste ouverte pour la suite.

Nous demandons le maintien des missions sur les sites et un renforcement du soutien technique aux tâches du recouvrement, de la comptabilité, de la gestion ! **La CGT Finances Publiques 71 a interpellé la DDFIP 71 à de multiples reprises, lors des instances paritaires, sur la nécessité de désigner des référents métiers face à l'accroissement des difficultés dans l'exercice des missions et la complexité des nouveautés.**

Nos centres des finances publiques doivent vivre et continuer à délivrer un service public des finances aux usagers.

Nous ne nous laissons pas abuser par la méthode qui tend à *prélever* au sein des centres des missions, selon un *savant* dosage, qui n'entraînera pas forcément une action de solidarité de l'ensemble des collègues. A ce rythme et selon cette méthode, les centres peuvent se retrouver très vite dépecer.

Fin décembre 2013, nous avons demandé au DDFIP, la tenue d'un Comité Technique Local spécifique aux futures mesures mises en oeuvre dans le département dans le cadre de la démarche stratégique. A ce jour aucune réponse n'a été donnée à notre organisation syndicale.

L'ensemble des agents doit se sentir concerné. Demain, cela peut être un autre service ou une autre mission qui se *polarisera*. L'étau des suppressions de postes et...de la mobilité fonctionnelle se resserre sur les agents.

Dans ce contexte, la CGT Finances Publiques 71 portera le maintien des procédures collectives sur les sites et veillera au maintien des emplois.

Il est impératif que les agents s'emparent de ces sujets que sont les suppressions d'emplois et la départementalisation des missions !

Rien ne se fera sans vous !

